

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 30 Septembre 2021 à 20 H.30

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, PAPIN Florence, CAPUZZI Nathalie, LAPASSAT Jean Luc, GARRIC Bernard ; TAPIA Gisèle

Procuration : Néant

Excusée : Christian PUJOL, VIDAL Céline, PLO Valérie

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2021

Secrétaire de séance : Nathalie CAPUZZI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 Mai 2021

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 26 Mai 2021 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

DM N°1 sur Budget Communal : rectification affectation FNGIR destinée à la commune d'ARFONS

Monsieur le Maire explique les raisons de cette Décision modificative :

En 2020 nous avons perçu, par erreur, la somme 12 145€ de FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) qui était destiné à la commune d'Arfons.

Lors de l'élaboration du budget, la trésorerie nous avait indiqué de les prévoir au compte 658 charges de gestion courantes. Le budget a bien été réalisé ainsi.

Au moment de la régularisation cette écriture comptable, la trésorerie nous a finalement demandé de l'inscrire au compte 673 titres annulés sur exercice antérieur.

Le compte 673 n'ayant pas été alimenté à la création du budget.

Il s'agit donc de basculer les 12 145€ inscrits au compte 658 vers le compte 673.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ce changement d'affectation de compte, en sachant qu'il n'y a aucune incidence sur la trésorerie de la commune

DM N°2 sur Budget Communal ; Apurement compte dissolution Communauté de communes de la Montagne Noire.

Monsieur le Maire explique les raisons de cette Décision modificative et rappelle un peu l'histoire de la Communauté de Commune de la Montagne Noire :

Le solde du compte de bilan établi lors de la dissolution de la Communauté de communes de la Montagne Noire de Dourgne en 2010 fait apparaître un solde de 264.47 € au profit de la Commune.

Afin d'apurer cette situation comptable, il convient d'opérer un basculement de cette somme vers le compte 7788 : produits exceptionnels divers

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation de cette valeur au compte 7788 produits exceptionnels divers.

DM N°1 sur Budget Lotissement : régularisation des centimes du compte TVA

Afin de régulariser des centimes de TVA, sur le compte du budget lotissement, il faut que le compte 658 (charges de gestion courantes) soit utilisé.

Afin de garder le budget équilibré il faut réaliser les opérations suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	65888 = 0,45 € 608-043 = 0,45 € 71355-042 = 0,45 €	7015 = 0,45 € 796-043 = 0,45 € 71355 = 0,45 €
INVESTISSEMENT	3555-040 = 0,45 €	3555-040 = 0,45 €

On augmente le compte 7015 (vente de terrains aménagés) pour les besoins du mandat au 658 (charges de gestion courantes).

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation des comptes tel que décrit ci-dessus.

COMPTABILITE : Passage de la M14 en M57 et Adhésion convention CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 les communes devront utiliser la nouvelle nomenclature comptable dénommée M57.

Cette réforme vise à uniformiser les nomenclatures comptables utilisées dans l'ensemble des collectivités au niveau national.

L'état propose de passer dès 2022 à cette nomenclature en bénéficiant d'un accompagnement soutenu.

La secrétaire de mairie et le maire souhaitent passer à la nomenclature M57 dès 2022 pour bénéficier de la présence et de l'aide de tous les interlocuteurs avec qui il est nécessaire d'échanger lors d'une telle réforme.

Dans le même temps l'Etat nous a proposé de participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) sur les années 2022 et 2023

Le CFU remplacera les comptes de gestion et administratifs présentés chaque fin d'année.

Il a pour objectif d'apporter de la transparence, d'améliorer la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes.

La commune a candidaté à l'expérimentation du CFU.

Les conditions requises sont la dématérialisation des documents budgétaires et l'adoption de la M57.

Nous pratiquons déjà la dématérialisation.

Le trésorier ainsi que la préfecture ont validé notre candidature. Nous sommes maintenant dans l'attente de l'arrêté interministériel.

L'expérimentation du CFU est encadrée par la signature d'une convention entre l'Etat et la commune.

Celle-ci précise :

L'objet : l'expérimentation du CFU

Le périmètre : exercices 2022 et- 2023

Les pré-requis : l'adoption de la M57 et la dématérialisation des documents budgétaires

L'élaboration conjointe du CFU : travail préparatoire entre l'ordonnateur et le comptable

Le suivi de l'expérimentation et la durée de la convention.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette anticipation de changement de nomenclature comptable dès le 01 janvier 2022 et la signature de la convention avec l'Etat. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires (formations, engagements.....)

SDET Groupement de marché achat électrique

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'un groupement d'achat d'électricité, animé par le SDET/TE (Syndicat d'Énergie du Tarn/ Territoire d'énergie du TARN), nous avons adhéré, en juin 2021, aux marchés groupés de fourniture d'électricité et de gaz naturel, puisque cette année il y a la possibilité de bénéficier de cette offre pour des puissances installées inférieures ou égale à 36 KWh, ce qui n'était pas le cas pour le marché précédent il y a trois ans.

Cette offre devrait nous faire économiser de l'ordre de 10 % de notre facture électricité à compter de janvier 2022.

Monsieur le Maire précise que notre consommation globale annuelle est de l'ordre de 4500 €

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette anticipation de décision pour rentrer dans les délais contraint de l'offre.

En marge de la décision sur ce sujet, il est abordé, la notion d'éteindre certains candélabres la nuit, d'avoir des capteurs, Monsieur Garric indique que lors d'une réunion du SDET il a été abordé la notion de candélabre avec une variation d'intensité en fonction du passage des piétons. Monsieur le Maire indique que ce sujet sera à réétudier avec le SDET pour un nouvel investissement.

PROJET ESPACE COLLABORATIF et ASSOCIATIF suite présentation du 26 mai

Monsieur le Maire informe que suite au retour d'informations de M TISSEYRE il y a lieu de finaliser et valider le projet afin de permettre la réalisation des documents d'études techniques et d'élaboration du cahier des charges afin de lancer les appels d'offres.

Durant cette période M. le Maire informe avoir consulté des sociétés pour avoir des offres sur :

- L'étude de sol
- Diagnostic « amiante »
 - Coordinateur SPS (Coordinateur Sécurité et de Protection de la Santé)

Et vérifier si les montants indiqués étaient compatibles avec les montants inscrits dans l'étude préliminaire établie par l'architecte.

Les premiers résultats sont concluants pour : exemple

	Estimation HT	Résultats estimatifs
Etude de Sol	3 000.00	De 2 380 € à 3 305 €
Bureau de Contrôle	13 502.00	De 2 475 € à 6 680 €
Coordonnateur SPS	6 796.00	De 600 € à 5 260 €
Diag Amiante	2 000.00	De 395 € à 900 € pour 5 à 7 prélèvements

La validation de la suite de la mission confiée à l'architecte permettra aussi des aménagements possibles, à la marge bien sûr.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour valider la réalisation des documents permettant la consolidation des informations techniques et la rédaction du cahier des charges en lien avec l'Architecte.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE sur biens immobiliers partie nouvelle Salle

Monsieur le Maire présente le projet de photovoltaïque réétudier suite aux observations émises lors des dernières réunions.

Il rappelle que cette démarche correspondrait à une volonté éco-responsable de notre collectivité ainsi que correspondre aux orientations régionales et nationales de production d'énergie propre, tout en mettant en place une dynamique économique, donc une ressource financière, à moyen et long terme pour la commune.

Deux études ont été réalisées en revente totale. Les caractéristiques principales en seraient les suivantes :

L'estimation faite fin septembre 2021 fait ressortir une installation d'une puissance installée de

1^{er} étude : panneau solaire AXITEC PRENIUM Garantie 25 ans

Puissance installée	28125 kWc
Production photovoltaïque annuelle	33609.38 kWh
Coût investissement Total	31 781.00 €
Revenu sur 20 ans	82 942.00 €
Revenu annuel	4 147.12 €
Coût du crédit annuel	2 382.00 €
Ecart Annuel	+ 1 765.12 €

Dans cette hypothèse l'équilibre est obtenu à 9 ans de fonctionnement

2-ème étude : Panneau solaire

Puissance installée	9 kWc
Production photovoltaïque annuelle	11682 kWh
Coût investissement Total	19 000.00 €
Revenu sur 20 ans	32 641.00 €
Revenu annuel	1 632.00 €
Coût du crédit annuel	1 416.00 €
Ecart Annuel	+ 216.00 €

Dans cette hypothèse l'équilibre est obtenu à 14 ans de fonctionnement

Monsieur le Maire précise que le prix de rachat du kWh par EDF baisse chaque trimestre. Le prix lié au contrat reste valable toute la durée du contrat c'est-à-dire 20 ans. La variation n'est pas très significative, pour information :

- le 1^{er} trimestre 2021 inférieur ou égal à 9 kWh = 0.1524 € inférieur ou égal à 36 kWh 0.1123 €
- le 3^{eme} trimestre 2021 inférieur ou égal à 9 kWh = 0.1521 € inférieur ou égal à 36 kWh 0.1089 €

Soit pour une puissance de 9 KWh un écart de 0.1524 - .1521= **0.0003 €**

Soit pour une puissance de 36 KWh un écart de 0.1123 - .1089 = **0.0034 €**

Proposition de décision : Il est proposé au Conseil municipal de prendre en compte dans le projet de création du projet Espace Collaboratif et Associatif d'intégrer la solution d'une installation photovoltaïque telle que décrite dans la première solution du document.

Décision : Après en avoir délibéré, il est décidé de reporter le vote de ce thème

Les motivations individuelles exprimées ne correspondent pas à une réflexion pour un investissement collectif allant dans le sens perspectif des évolutions environnementales ni d'une économie de production pour la commune, à moyen et long terme sur un bâtiment qui par définition n'est qu'un centre de coûts, mais nécessaire pour la Vie Sociale de nos concitoyens.

Quelques motivations exprimées : fabrication chinoise, interrogation sur le recyclage dans 20 ans et plus, coût écologique des panneaux lié à la production, volume de GES (gaz à effet de serre) lié aux transports, coûts, budget, on ne peut pas tout faire à la fois, financement, mettre l'argent ailleurs sur d'autres projets, réaliser plus tard.....

FINANCEMENT DU PROJET Espace Collaboratif et Associatif

Monsieur le Maire présente les possibilités de financement du projet s'élevant à 534 755 € HT avec l'option photovoltaïque.

En sachant que nous avons 263 800.00 € de subventions notifiées par l'Etat, la Région et le Département

Nous sollicitons un prêt de 190000 €, notre autofinancement sera à hauteur de 80 955 €

Suite à notre demande, nous avons reçu 3 propositions.

- Crédit Agricole et Banque Postale avec un crédit au format classique, durée de 15 ou 20 ans, taux de 0.61 % à 0.79 % pour du 15 ans et 0.80% à 0.95 % pour du 20 ans.
- La Banque des Territoires, établissement spécialisé sur des investissements long terme, qui nous propose un financement sur 25 à 40 ans. L'avantage de cette formule est que le montant des

échéances est bien moindre et s'adapte mieux à l'activité de l'objet financé, bien que le taux soit supérieur puisqu'il est à taux du livret A plus une marge soit à ce jour un taux global de 1.10%.

Monsieur le Maire explique que la solution Banque des Territoires est la plus intéressante et de loin sur 40 ans, même si au final on rembourse un peu plus d'intérêt que pour les autres propositions, cela nous laisse en permanence un montant de trésorerie confortable pour financer d'autres opérations, qu'elles soient d'ordre patrimoniale avec revenu possible ou d'ordre ludique

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour valider la proposition avec la Banque des Territoires sur une durée longue, voir 40 ans.

CHARTRE DE GOUVERNANCE de la Communauté de communes CCLRS

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la démarche.

Le législateur avec la Loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 vise à revaloriser la commune dans un engagement et une proximité au sein de l'intercommunalité à qui ces valeurs faisaient défaut. La mesure phare de cette Loi est l'élaboration possible dans chaque collectivité d'un Pacte de Gouvernance.

Il rappelle que, comme déjà évoqué lors de notre réunion du 13 avril 2021. La communauté Lauragais Revel Sorèzois a créé un groupe de travail d'élus afin d'élaborer un document tenant lieu de « Charte de Gouvernance ». Ce document a été adopté en séance de Conseil Communautaire du 28 juin 2021

Il présente ensuite le contenu du document.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de ce document et de sa présentation.

CONSEIL D'ECOLE de Soreze 15 juin 2021

Monsieur le Maire indique ne pas avoir reçu de compte rendu de cette réunion et précise que Mme Céline Vidal l'a informé qu'il n'y avait pas eu d'informations majeures lors de cette réunion.

Pour information il communique pour l'exercice 2021- 2022 le planning des réunions du Conseil des Parents d'élève de l'Ecole primaire de Sorèze

- Mardi 19 Octobre 2021 à 18H15.
- Mardi 8 Mars 2022 à 18H15.
- Lundi 20 Juin 2022 à 18H15.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de cette information.

Dossier Comptable

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comptable Public nous demande de passer une provision pour créances non recouvrées de 3 257.99 € sur l'exercice 2021.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de cette demande et autorise le passage des écritures comptables correspondantes

Information aboutissement dossier GLEIZES Claude achat d'une parcelle de 17 m2

Monsieur le Maire informe que le dossier d'achat d'une parcelle de terrain sis à Jeannot de 17 m2 a été validé au cadastre et ainsi pu être terminé

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte

DOSSIER EN COURS ET A VENIR :

1) Embellissement des Espaces poubelles de la commune

Monsieur le Maire informe que suite aux réunions du SIPOM, nos délégués JL Lapassat et Florence Papin ont démarré une étude d'embellissement de nos secteurs poubelles par la mise en place de bordures décoratives et de protections.

Une enquête a également été réalisée pour faire un relevé des foyers possédant ou souhaitant bénéficier d'un composteur à déchets. Le but étant « une moindre augmentation des coûts liés à nos ordures ». En 2024 si pas de composteur ce sera des sacs orange pour déchets verts sinon taxe supplémentaire. Le SIPOM envisage l'achat d'un nouveau camion pour 2023.

Un dossier nous sera présenté pour une prochaine réunion et sera certainement un projet d'investissement pour 2022.

2) Etat ouvrage d'art sur la commune

Monsieur le Maire informe qu'une étude diligentée par la CC et réalisée par une entreprise spécialisée, sur l'ensemble des ouvrages d'art des 28 communes de la Communauté a permis de mettre en évidence un certain nombre de problèmes.

Il se trouve que sur notre territoire, le pont au lieu-dit « la rivière » en limite de commune avec Revel est en très mauvais état et doit être protégé. La première démarche est de limiter le passage des poids lourds.

Pour cela nous avons pris un arrêté avec la commune de Revel pour limiter cette voie du village jusqu'à la Départementale N 622 à 3.5 tonnes. Des panneaux vont être mis en place.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de cette décision et de son arrêté

3) Charte Informatique

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la mise en place de la RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) et de la Convention établie avec l'AMF 81, nous devons obligatoirement établir et signer une charte informatique.

Une présentation de charte en est faite par Florence PAPIN

L'objet de ce document correspond pour l'essentiel :

- Les collectivités territoriales sont tenues de prendre en compte l'utilisation croissante des technologies.
- L'utilisation de ces outils technologiques doit ainsi être faite de manière consciente, et doit répondre à des règles de bonne conduite.
- La transparence et la sécurité sont les principes clés qui doivent être retenus dans le cadre de l'utilisation du numérique.
- Les droits et les obligations des utilisateurs seront définis.

Il traite notamment

- ✓ Des droits et devoirs des utilisateurs
 - Modalités d'accès aux ressources informatiques et numériques
 - Droits et obligations des utilisateurs et de la collectivité
 - Gestion des accès
- ✓ Mesures de sécurité pour l'accès au système et aux applicatifs
- ✓ Utilisation des postes informatiques
- ✓ La messagerie
- ✓ Logiciels métiers et téléservices
- ✓ Internet
- ✓ Téléphone
- ✓ Télétravail
- ✓ Protection des données personnelles
- ✓ Droits à la déconnexion des agents
- ✓ Sanctions applicables
- ✓ Evolution de la Charte
- ✓ Dispositions finales

L'adoption de cette charte doit être actée par le Conseil municipal

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver la Charte telle que présentée et mandate Monsieur le Maire pour établir et signer les éléments liés à ce dossier.

4) Congrès des MAIRES de France

Monsieur le Maire informe qu'il participera, sur ses deniers, au Congrès de Maires de France du 16 au 18 novembre 2021.

Malgré la transmission de l'information en son temps, il regrette que personne n'ait pu dégager du temps pour participer à ce type de manifestation nationale mais très intéressante. Les comptes de la commune permettent une prise en charge de ce type de déplacement.

5) Cérémonie du 11 Novembre 2021

Monsieur le Maire propose d'organiser la cérémonie du 11 novembre le jeudi 11 novembre vers 11 h 30 avec dépôts de gerbe au Monument aux Morts. Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

6) Avancement dossier Fibre Optique

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ce dossier nous avons eu une réunion en mairie avec le directeur du projet chez Tarn Fibre le vendredi 10 septembre 2021 à 10 H.

Étaient présent Nathalie, Jean Luc et moi-même, il en ressort que les travaux ne devraient pas reprendre avant 2022, qu'il faudra être attentif aux travaux de pose pour éviter au maximum les poteaux. Peu de chance de pouvoir se connecter à la fibre avant 2023.

7) Cadeaux à la Population

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la prochaine année il y a lieu de réfléchir des à présents à l'objet que l'on souhaite offrir à nos administrés et demande pour réaliser ce choix, que 2 ou 3 personnes y réfléchissent afin de faire des propositions.

Mmes Nathalie CAPUZZI, Christiane SOBERA et Florence PAPIN sont volontaires pour cette mission.

Un choix sera proposé par mail afin que chacun puisse choisir.

8) BELLESERRE INFO

Monsieur le Maire rappelle que la fin d'année arrive rapidement et qu'il y a lieu de réfléchir aux éléments devant composés le BELLESERRE INFO

9) Remerciements

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu de la part de l'Association des Maires des Alpes Maritimes un courrier de remerciement pour le versement de 500 € que nous avons fait le 16 décembre 2020 dans le cadre du soutien après la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020.

Il donne ensuite lecture du courrier.

Les membres du Conseil prennent acte de ce document.

10) Vente du lot N°2 du Lotissement 'Espace Estaque

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a contracté avec Madame TOURNIER pour l'acquisition du lot N°2 de notre lotissement.

Le prix convenu est celui proposé et inscrit dans notre projet et budget à savoir 35 550 € (trente-cinq mille cinq cent cinquante Euros).

Afin de pouvoir prendre rendez-vous chez le Notaire pour signer le compromis de vente, il y a lieu d'avoir l'aval du Conseil

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire a signé le compromis de vente du lot N°2 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

11) Questions diverses

Mme Papin demande à ce que l'on réfléchisse à la sécurisation du croisement au droit de la route de BEAUPRE et de la Route de LAGARDIOLLE car il y a de plus en plus de circulation et il n'y a pas de priorité à droite.

En matière de sécurité routière la route de Jeannot est concernée car certains véhicules passent très vite et tout particulièrement sur la portion de voie entre les poubelles et les habitations du hameau de Jeannot.

Plus personne ne demandant la parole Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion 23 heures 15